

Nombre de membres en exercice	40
Présents	28
Pouvoirs	3
Votants	31
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20250326-DEL-2025-24-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars le Comité syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Laurent PAQUET**, Président.

Date de la convocation : 12 mars 2025

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Matthieu ANOMAN - Marie-Sophie AUBERGER - Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Patrick BRUN - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Philippe DUTHEIL représenté par Éliane VERGNE - Joël FORESTIER représenté par Valérie SERRUT - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Yves LE GOUFFE représenté par Jean-Gérard DIDIERRE - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Jean-Pierre NEXON - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Françoise RIVET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Dominique BAUDEMONT à Jean-Pierre BOSDEVIGIE - **Carole BEN TOUMIA** à Jean-Pierre NEXON - **Josiane ROUCHUT** à Claudine GIRAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2025-24

OBJET : POSTE CHARGÉ DE MISSION ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Monsieur le Président rappelle que conformément à la convention territoriale 2021-2026, le PETR du Pays Monts et Barrages met en œuvre le projet de territoire 2021-2026 pour le compte des EPCI-FP membres. Parmi les missions confiées au PETR figure la coordination, la structuration et la valorisation des activités de pleine nature et la participation au développement touristique du territoire.

Il rappelle qu'un chargé de mission Activité de pleine nature a été recruté le 1^{er} septembre 2019.

Les missions liées au poste sont les suivantes :

- **Mettre en œuvre la stratégie des Activités de Pleine Nature**
 - Assurer le suivi des instances liées à la Pleine Nature
 - Participer aux instances et accompagner les projets des partenaires
- **Suivre et assurer la qualité du réseau de sentiers du territoire**
 - Administrer l'outil Suricate
 - Faciliter les échanges sur le suivi des signalements
 - Organiser l'entretien des chemins et le renouvellement du balisage
 - Densifier l'offre de sentiers de qualité
- **Développer les activités de pleine nature existantes (rando, trail)**
 - Promotion du GR de Pays en lien avec la SPL, les acteurs du tourisme
 - Structurer la mise en tourisme de l'offre d'itinérance du GR de Pays
 - Coordonner la création d'une passerelle entre Augne et Eymoutiers
 - Accompagnement de la création du club de trail d'Eymoutiers
 - Valoriser les événements trails du territoire
 - Travailler à la création d'une base trail

- Structurer de nouvelles offres de pleine nature (VTT, cyclo)

- Structurer une offre VTT sur Briançonnais-Combadès
- Structurer une offre VTT sur Portes de Vassivière
- Développer les infrastructures d'accueil des cyclotouristes sur la Vélidéale
- Développer une offre de cyclo route à la journée à destination des touristes

- Valoriser et faire la promotion de l'offre de pleine nature

- Mise en valeur des activités, des sites de pratique et des acteurs
- Organiser la collecte de photos et d'informations

- Participer à la structuration de pôles de pleine nature

- Participer à la définition d'un projet de développement de la pratique de canoë sur la Vienne

L'agent actuellement en poste sur cet emploi arrive en fin de contrat à durée déterminée et justifiera de 6 ans de services effectifs accomplis de manière continue au 31 août 2025. Il pourra donc prétendre à un Contrat à Durée Indéterminée en application des dispositions de l'article 3-4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Président demande aux membres du Comité syndical de se prononcer sur le recrutement du Chargé de mission actuellement en poste, en Contrat à durée indéterminée, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité syndical :

- autorisent le Président à recruter cet agent non titulaire en Contrat à Durée Indéterminée en application des dispositions de l'article 3-4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour occuper l'emploi de Chargé de mission Activité de Pleine nature ;

- disent qu'un contrat de travail à durée indéterminée sera proposé à cet agent ;

- précisent que cet emploi Chargé de mission Activité de Pleine nature, du niveau de la catégorie A, sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux - filière administrative ;

- autorisent le Président à signer le contrat de recrutement ainsi que les avenants éventuels et à fixer la rémunération ;

- disent que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs du PETR du Pays Monts et Barrages.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Laurent PAQUET**

